

N/Réf : OFP/DAL/S.MAR/N° 4753 /19

Casablanca, le .../.../...

**MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA SOCIETE**  
.....

**Objet :** Appel d'offres ouvert n° 69/2019, relatif aux **Travaux d'Aménagement de l'ISTA Berrechid.**

Monsieur,

Suite à la demande des précisions par un concurrent, concernant l'Appel d'Offres n°69/2019 cité en objet, nous avons l'honneur de vous communiquer les précisions fournies, à savoir :

**Question 1 :** Est-ce que la visite des lieux est obligatoire ? Si oui ; est ce que vous avez le droit de la rendre obligatoire ?

**Réponse 1 :**

- Conformément à l'article 11 du règlement de consultation dudit appel d'offre la visite des lieux est obligatoire.

- Vu la complexité des travaux d'aménagement dudit projet et pour éviter toute confusion, le Maitre d'Ouvrage a jugé que la visite des lieux est obligatoire et ce pour permettre aux entreprises participantes d'avoir une idée plus claire et réaliste sur la consistance des travaux à réaliser.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleures salutations.

**Directeur du Patrimoine**



**Mohamed SANSSITE**